



Compte-rendu AG 2017

Date et lieu

Le jeudi 10 novembre 2017 au Mas de l'Euzière à SAINT FELIX de PALLIERES (30).

Rapporteur

Valérie FREMONT. Didier MASSOT

Présents ou représentés

Thomas PASCAL, Didier MASSOT, Jeff BLERVAQUE, Philippe RYDIN, Maixent DE LANGAVANT, François BARTOLI, Hervé BERTHIER, Alain CHAMPETIER, Eric PERROIS, Ugo MAGNANI, Paul GONZALES, Mathieu VEYSSIERE sont présents, Jérémie METZGER est représenté.

Compte-rendu de l'AG ordinaire

Le président ouvre l'AG ordinaire et fait le compte des voix, 12 présents et 1 pouvoir donnent 13 votants. Le quorum n'étant pas atteint, conformément à l'article 13 des statuts, le président prononce la clôture de l'AG ordinaire et ouvre l'AG extraordinaire.

Compte-rendu de l'AG extraordinaire

Rapport moral du Président

Bonjour à tous et à toutes,

C'est toujours avec beaucoup de plaisir que je préside et anime le syndicat, cette année je termine mon 3^{ème} mandat.

Aujourd'hui nous accueillons 3 personnes de la gent féminine, elles n'encadrent pas encore les activités mais elles assurent toute l'année la permanence téléphonique. Ce service professionnalisé est la cheville ouvrière pour le syndicat et pour tous nos adhérents et je les remercie pour la qualité de leur travail.

C'est l'occasion de mettre un visage sur des noms et d'échanger et d'exprimer les points forts et les points à améliorer. Le partenariat avec le Merlet fournit un service administratif et de bureautique efficace qui participe de la crédibilité du syndicat. Valérie, Isabelle et Marion répondent directement aux demandes et réorientent pour les questions qu'elles ne peuvent traiter vers les bonnes personnes (président, assureur, ...).

En ce qui concerne les activités nous sommes toujours en grande difficulté pour les faire reconnaître et nous sommes souvent obligés d'engager des actions juridiques quand toutes les voies de dialogue sont épuisées. Le temps juridique est lent et cela joue contre nous d'autant plus qu'il faut parfois passer en appel (un recours prend 1,5 à 2 ans, un appel 1,5 à 2 ans de plus, soit un total de 3 à 4 années, ce qui est très long et très usant !)

A cela se rajoute le développement d'une argumentation sérieuse et solide, la charge financière et l'urgence car il faut souvent se prononcer dans les 2 mois quand nous avons la chance de repérer les arrêtés, les textes de loi dès leurs diffusions (oblige à une veille juridique)

Un temps sera dédié aux recours engagés envers le ministère des sports sur les BP où nous n'avons rien obtenu sur nos demandes de fond (rejet du maintien de la rando aqua dans le diplôme généraliste, rejet de l'accès à la force 4 en mer pour la spécialité pleine compétence eau-vive et rejet de l'accès à la classe 3 eau vive pour la spécialité pleine compétence mer)

Le service assurance a changé l'an passé, pas de problème particulier, JF HESSE nous rejoindra pour échanger avec nous cet après-midi.

Il est un peu décevant d'être aussi peu nombreux à l'AG mais il faut continuer à défendre nos métiers. L'important, bien sûr, c'est que les adhésions continuent à progresser et justement, pour la première fois en 10 ans, il y a un léger repli. Tout ceci nous questionne car nous n'avons pas cessé d'améliorer les services et nous devons tenter d'en analyser les causes.

Aujourd'hui nous prendrons un temps pour nous interroger sur cette stagnation, comment garder le contact avec les anciens et comment se faire connaître auprès des jeunes diplômés qui arrivent ?

Merci de m'avoir écouté et, sans plus attendre, je vous propose de passer à l'ordre du jour.

Approbation des comptes définitifs de l'exercice 2016

Bilan et compte de résultat 2016

Thomas PASCAL présente en quelques mots l'exercice comptable de 2016 avec un rappel de l'année noire 2015 où une grosse étude, présentée au ministère de l'environnement, avait conduit à un déficit de 15000 €. En 2 ans nous avons retrouvé le niveau de nos finances mais attention à rester vigilant pour maîtriser nos dépenses.

Les comptes de 2016 sont approuvés à l'unanimité des présents

Bilan 2016			
ACTIF		PASSIF	
Valeur matériel	0,00	Capitaux	37042,11
Stock	-407,28	Résultat	7232,45
Créances	0,00	Dettes	619,99
CCP	-434,85	Pts perçus avance	537,00
BRED	44 588,59		
TOTAL	45 431,55	TOTAL	45431,55

Compte de résultat 2016			
DEPENSES		RECETTES	
Administratif	18 911,52	Cotisations SNGP CKDA	68721,00
Appui au développement		Participation dossiers fonds	2768,08
Jurys Déplacements Missions	4 535,79	Participation assurance	0,00
Dossiers de fonds	41 838,32	Autres produits	1029,00
<i>Résultat BENEFICE</i>	<i>7 232,45</i>	<i>Résultat PERTE</i>	
TOTAL	72 518,08	TOTAL	72 518,08

Budget prévisionnel 2017

Le budget est approuvé à l'unanimité.

Budgets au 10/11/2017 : réalisé 2016 & prévisionnel 2017					
DEPENSES			RECETTES		
	2016	2017		2016	2017
Dons, cadeaux, pourboires	739,00	-	Cotisations SNGP CKDA	68 721,00	71 691,00
Assurance adhérent	145 295,00	139 151,00	Cotisations Assureur	145 295,00	139 151,00
Fournitures adm	726,49	1 271,67	Participation dossiers fonds	2 768,08	-
Sous-traitance jury	-	-			
Sous-traitance moniteurs	880,00	760,00	Ventes produits (livrets sécu, festo vive, tee shirt..)	300,00	4 091,66
Sous-traitance réunions	400,00	-	MAD jurys	-	-
Sous-traitance adm	14 060,00	10 454,75	Participation assurance	-	-
Sous-traitance conseil	15 000,00	19 000,00			
Sous-traitance site internet	813,60	370,50	Produits Bancaires / OD Profits	729,00	-
Frais Assurance	666,99	899,00			
Publicité	2 257,91	2 132,66			
Honoraires	26 838,32	25 711,44			
Téléphone	257,25	357,93			
Frais postaux	129,28	464,76			
Frais bancaires	-	72,00			
Secours	-	-			
Voyages, déplacements	823,79	1 207,00			
Missions, réceptions	1 293,00	1 639,80			
OD Pertes	400,00	-			
Dotations aux amortissements	-	-			
<i>Résultat (bénéfice)</i>	<i>7 232,45</i>	<i>11 441,15</i>	<i>Résultat (déficit)</i>		
TOTAUX	217 813,08	214 933,66	TOTAUX	217 813,08	214 933,66

Ouverture d'un nouveau compte bancaire

La BREB ayant supprimé les services pour lesquels nous y étions allés, il est proposé de changer de banque car la BRED n'est pas aussi souple que les banques classiques en matière de gestion à distance ou de carte de paiement.

L'ouverture du compte devra être de préférence effectuée avant fin décembre pour que le compte soit repris sur les nouveaux bulletins d'adhésion, à défaut nous resterons encore une année à la BRED.

Approuvé à l'unanimité des présents

Changement du siège social

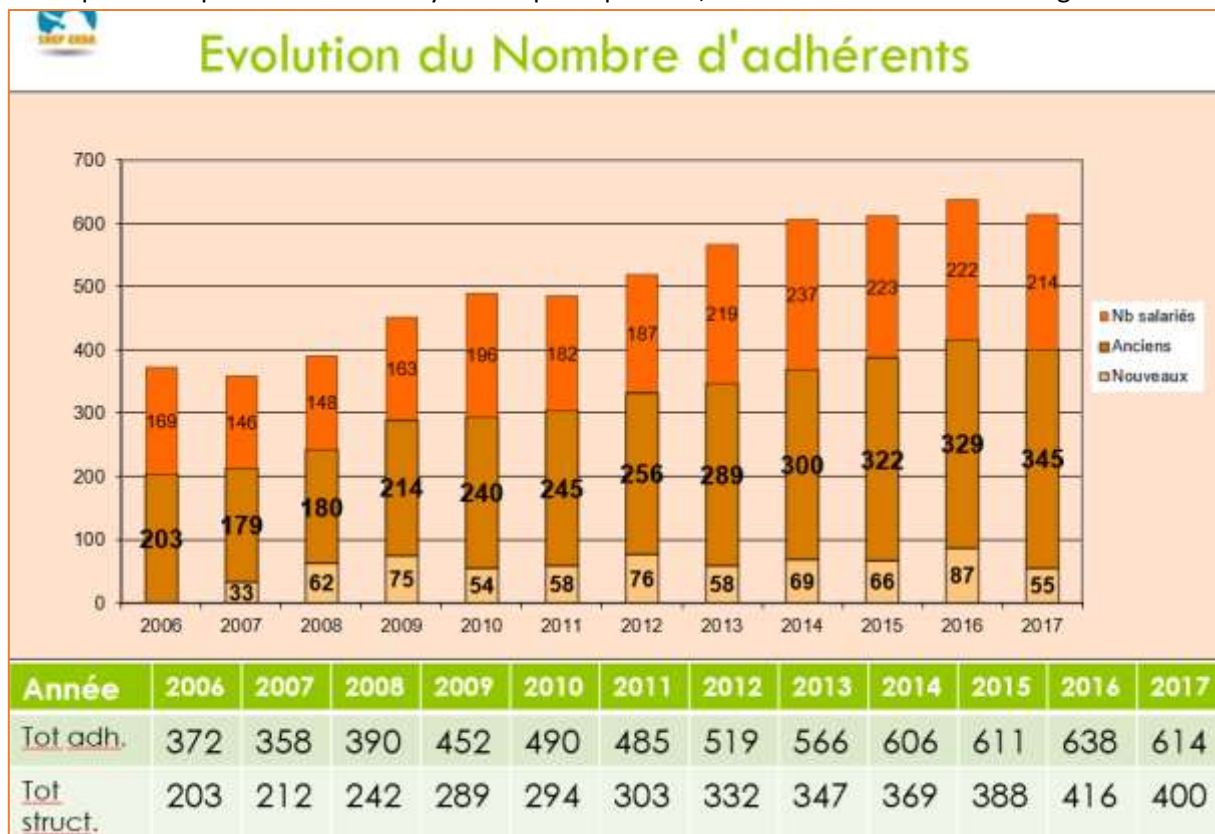
Afin de faciliter la gestion administrative, il est proposé de transférer le siège social de Saint Crépin à Saint Jean du Gard.

Approuvé à l'unanimité des présents

Les adhésions et les adhérents

Cette année nous avons perdu 20 adhérents indépendants alors que l'on avait progressé de 30 l'année passée. D'après une première lecture il semblerait que ce soit pour quelques euros de différence qu'ils rejoignent d'autres offres de syndicats concurrents ou de courtiers qui proposent des assurances en direct. Ce qui est regrettable, c'est que ces syndicats (ou courtiers) n'interviennent nullement dans les problématiques de nos métiers (accès aux sites, réforme des diplômes, expertise d'accidents, ...). Et comment le pourraient-ils puisqu'ils ne sont pas identifiés nominativement et qu'en conséquence ils ne seront jamais invités. Par cette manœuvre ils augmentent le nombre de leurs adhérents (ou clients pour les courtiers) sans avoir à investir, ils récupèrent une adhésion et c'est tout bénéf.

Ici l'esprit de responsabilité de ces syndicats pose question, il sera dur de lutter contre ce genre d'offre.



Les demandes des non adhérents

Assez fréquemment nous avons des demandes de renseignements, de personnes ou de structures non adhérentes. Désormais nous ne consacrons plus de temps, ni d'énergie s'ils n'ont pas pris une adhésion.

Cette année nous avons eu le cas d'une personne ayant souscrit une assurance dans une autre compagnie. A la suite d'un accident ce professionnel s'est retrouvé démuné car son assurance était dans l'incapacité de répondre au problème rencontré. Au final il a contacté notre conseil juridique, qui a refusé puisqu'il n'était pas adhérent. Du coup, il a pris une adhésion (sans assurance) pour bénéficier de conseils et d'un accompagnement.



L'accident ayant eu lieu avec un salarié, nous avons réalisé pour le compte de la CPAM, 2 expertises alors que JED a traité en direct le soutien à la structure. Si d'aider les professionnels est une de nos raisons d'être on peut constater que dans ce cas l'adhérent n'aura pas participé à la solidarité les années précédentes et personne ne sait si elle maintiendra son adhésion pour les années futures (mais nous l'espérons très fort !).

Mieux communiquer avec les adhérents, relancer un travail sur la comm

Il est probable que l'attention que l'on porte au juridique se fait au détriment du reste, les années où on avait fait de la comm, cela avait payé. La faiblesse de la communication est une des explications du recul des adhésions sans certitude toutefois.

Il est d'un avis unanime d'essayer de mieux communiquer avec les adhérents. Il est convenu de repenser le site pour le moderniser graphiquement et de l'organiser pour faciliter la circulation des informations entre nous tous.

Envoi de news sur des listes de diffusion

A cette fin il est proposé de modifier le système des adhésions afin de récupérer les coordonnées des salariés que nous n'avons pas à l'heure actuelle. Cela nous permettra de pouvoir les informer directement et d'augmenter le nombre nominatif des adhérents (plus de 200 personnes sont assurées par des structures en 2017)

Nous modifierons le bulletin où une case permettra d'écrire les noms, prénoms, e-mails et téléphones de tous les salariés. Cette partie sera à remplir par l'employeur.

Envoi de textos

Afin de communiquer encore plus directement avec tous les adhérents il est proposé, dans le cadre de la refonte du site, de reprendre la base de données dans une nouvelle architecture qui permettrait d'envoyer des textos collectifs à tous les adhérents.

Ainsi nous pourrions très vite faire circuler des informations ou informer que les adhérents comme quoi ils ont reçu un e-mail ou une news.

Autres pistes un peu en vrac pour le cahier des charges du nouveau site

Demander à chaque antenne d'établir la liste de diffusion des adhérents et voir si cette fonction est possible à automatiser en donnant un accès aux antennes locales pour qu'elles puissent diffuser de l'information (textos / e-mails/ liens / vidéos / ...)

Repenser la page d'accueil pour accéder rapidement à l'information.

Pouvoir trouver ou retrouver une personne ou une structure facilement. Entrée par la personne, entrée par le territoire, entrée par le nom de la structure.

Maintenir les services existant dans notre site.

Mettre des vidéos en ligne facilement. Donner des informations sur l'état de l'eau en France et dans le monde (projet de barrage, pollutions, ...)

Autoriser des paiements échelonnés, il faudra voir comment on peut offrir ce service sans alourdir la saisie comptable (1 paiement = 1 ligne de saisie comptable, 12 mensualités = 12 lignes de saisie comptable).

Etudier la possibilité de prendre une adhésion en ligne.

Il est convenu de demander des devis pour le graphisme et pour la construction du nouveau site en lien avec une base de données (avec listes de diffusion, textos groupés, ...).

Conduite de ce projet

Solliciter Sylvie KEMPF pour voir si elle est prête à recommencer un accompagnement comme elle l'avait fait par le passé pour relancer un chantier de fond sur la dynamique syndicale.

Point sur les accidents avec l'assurance

Notre interlocuteur

C'est Marc DELIGNY du Cabinet HESSE qui répond à chaque fois qu'on les sollicite.

Les accidents

64 déclarations d'accident

dont 29 en rafting, soit en % :

- > 44 % en rafting,
- > 25 % en canyoning,
- > 9 % en canorraft,
- > 6 % en NEV
- > 8 % en CK riv ou EV,
- > 2 % en CK eau plate
- > 2 % en SUP
- > 2 % en via corda
- > 2 % en VTT

Mémo 2016 : 69 déclarations

d'accident dont 39 en rafting, soit en % :

- > 60 % en rafting,
- > 11 % en NEV
- > 8 % en canorraft,
- > 11 % en RA,
- > 8 % en CK EV,
- > 2 % en SUP

TRAUMASTIMES	nb	TRAUMASTIMES	nb
dent cassée	5	contusion, hématome	1
douleur épaule	5	coupure	1
entorse cheville	5	déchirure musculaire	1
douleur dos	4	douleur arcade	1
fracture cheville	4	douleur bras	1
luxation épaule	4	douleur cervicales	1
choc genou	3	douleur côtes	1
douleur main	3	entorse genou	1
nez cassé	3	Fracture poignet	1
traumatisme main	3	Fracture tibia	1
douleur genou	2	Hypothermie	1
douleur pied	2	opération rate	1
fracture vertèbre	2	Perte lunette	1
mal à la cheville	2	tassement vertébral	1
cheville foulée	1	traumatisme thoracique	1
choc coccyx	1		

Quelques retours de la compagnie

Absence de téléphone portable

Est évoqué le cas d'un moniteur qui n'a pas fait de bêtise mais qui met beaucoup (trop) de temps pour prévenir les secours car il n'avait pas de portable. Il est difficilement concevable de ne pas avoir de portable même si l'activité a lieu dans un site où le réseau ne passe pas, cela peut être une clause de recours de la part de la victime en cas de complication. Le portable est obligatoire.

Les accidents

- 70 déclarations de sinistres pour les accidents corporels.
- 2 arrêts de travail clôturés.
- 2 arrêts encore en cours.

JF HESSE constate que les accidents arrivent sur des endroits que l'on ne dit pas dangereux.

La question particulière du saut

Chaque fois, ce sont les sauts qui posent problèmes. Surtout les sauts qui dépassent 5-6 m. Avec un problème à la réception malgré les explications.

Le problème en saut reste l'absence de progression qui ressort dans les comptes-rendus d'accidents, sans apprentissage et vérification des capacités, c'est la loterie (aggravée par les encouragements des autres membres du groupe)

Il faut faire passer le message que le saut s'apprend, le ou la guide doit absolument réguler cette activité. Il est conseillé de commencer à faire sauter à 1 m puis d'augmenter progressivement. Un saut réussi à 4 m donne beaucoup plus de plaisir qu'un saut direct à 6 ou 7 m avec la peur au ventre, en cas de doute, il ne faut pas hésiter à interdire.

On rappelle ici que l'assurance en garantie corporelle sur l'option 2 individuelle accidents clients peut compléter les parties non couvertes par les mutuelles des clients.

L'assurance

Vigilance sur les activités sous traitées

Vérifier que le guide ne facture pas une activité qui n'est pas couverte dans son propre contrat. S'il sous-traite du canyon et est assuré en cat 1, il faut qu'il s'assure en catégorie pour le canyon, sans quoi l'activité n'est pas couverte. Il peut aussi chercher un moniteur qui est adhérent et assuré chez nous dans la bonne catégorie. En droit français, c'est celui qui facture qui est responsable.



L'information du public

JF HESSE demandent si les membres du syndicat donnent bien une pièce sur laquelle est écrit les consignes de sécurité et les obligations (savoir nager, être en bonne condition physique, ...) Chaque adhérent doit se doter de ce document.

Garantie des objets

Il faut préciser, auprès des clients, que les objets ne sont pas garantis, que c'est à leurs risques et périls s'ils les prennent. Cette information peut être incluse dans le document donné avant l'activité.

Attention aux biens confiés d'un client (il engage la personne ou la structure qui garde le matériel). A éviter formellement en ne proposant pas de service, un bidon, fournit par vos soins, qui prend l'eau vous engage.

L'expertise des accidents

Pour les accidents, Thomas souligne que nous pourrions être sollicités au titre d'expert pour les argumentaires sur les questions techniques (niveaux d'eau, phénomènes d'aspiration, brassage, ...)

Garantie effective

Dès qu'une personne est déclarée par nos soins à l'assurance auprès du courtier ses activités sont couvertes par l'assureur. Si la personne ne règle pas, c'est pour le syndicat. On ne peut pas annuler une assurance.

Nous avons eu un cas cette année avec un adhérent sur la Loire qui avait toujours réglé mais qui s'est trouvé dans l'impossibilité de solder le paiement, le syndicat a réglé le courtier et a engagé une demande de paiement auprès de l'adhérent qui, en définitive, a soldé sa dette en fin d'année, il s'agissait d'une mauvaise passe.

De manière concrète pour confirmer que la personne est bien couverte, l'assureur regarde le listing. Toute personne ou structure présentent dans le listing est assurée. Si une personne, présente dans le listing, n'a réglé qu'en partie, c'est un retard de paiement, cela n'interfère pas dans le listing (on ne revient pas en arrière).

Demande est faite d'établir un listing final qui clôture officiellement l'année.

Tarif des assurances chez ALLIANZ

Thomas alerte sur la concurrence du SIM qui a souscrit une RC PRO chez Allianz, a des prix plus bas. Didier est chargé de faire passer au cabinet HESSE ces contrats afin de comparer les niveaux de garanties de chaque contrat (ce genre de proposition peut nous faire perdre des adhérents). JF HESSE nous dit de ne pas regarder seulement le prix, mais aussi de regarder les franchises.

Adhésion et gestion administrative de l'assurance

Il n'y a plus de participation assurance comme avec M. BELLET qui pouvait, lors d'années avec peu de sinistre, nous reverser un montant, ce n'était pas forcément très évident comme clause et avec la compagnie ALLIANZ nous sommes partis sur un autre type de contrat qui ne prévoit pas de reversement.

En 2015 nous avons voté de prélever 17 € sur la cotisation à l'assurance afin de rétribuer la gestion administrative de l'assurance par le secrétariat du syndicat. Seul un assureur peut prendre une commission d'assurance. Légalement, c'est formellement interdit, cette disposition pourrait nous faire requalifier de vendeur de produit d'assurance.

Il est proposé de déplacer les 17 € de gestion administrative de l'assurance dans l'adhésion qui passe de 150 à 167 €. La cotisation par salarié est aussi augmentée de 17 €.

Approuvé à l'unanimité des présents moins 1 abstention

Elections 2018

Sont réélus à l'unanimité en tant qu'administrateurs : François BARTOLI, Alain CHAMPETIER, Thomas PASCAL, Mathieu VEYSSIERE, Ugo MAGNANI.

Paul GONZALES se présente au CA. **Il est élu à l'unanimité.**

Élection du président

Le poste de président arrive en fin de mandat. Thomas PASCAL se représente, il n'y a pas d'autres candidatures.

Thomas PASCAL est réélu, à l'unanimité, pour 3 ans.

Didier MASSOT, secrétaire.